



Fabregues change de Portail Familles !

Cet espace numérique regroupe tous les services dédiés à l'Enfance et à la Jeunesse de la commune de Fabregues. Il permet d'inscrire les enfants aux **Accueils de Loisirs Péricolaires (ALP)** et Extrascolaires (**ALSH**) ainsi qu'à la Restauration Scolaire.

A SAVOIR :

Doté d'une interface intuitive, ce nouveau portail vous permettra de vous connecter depuis n'importe quel support en toute simplicité.



En créant votre nouveau **compte famille** vous pourrez compléter le **Dossier Unique d'Inscription (DUI)** de votre (vos) enfant(s), effectuer vos réservations, régler vos factures...

DATES CLES :



- **Création de votre compte famille** à partir du 20 juillet 2023
- **Inscriptions ALP/ALSH** entre le 21 et le 31 août 2023 pour la semaine de rentrée (renseignements au Service de la Vie scolaire).

Etape 1 : Créez votre compte famille

- Connectez-vous directement sur le site de la commune : www.fabregues.fr
- Cliquez sur **Portail Familles**
- Cliquez sur « **Créer mon compte** » en bas à droite (voir image à droite)
- Renseignez votre **adresse mail**
- Créez votre **Mot de passe**, et confirmez-le
- Vous recevrez alors **un email de confirmation**. Cliquez sur **Valider** dans cet email pour achever votre démarche



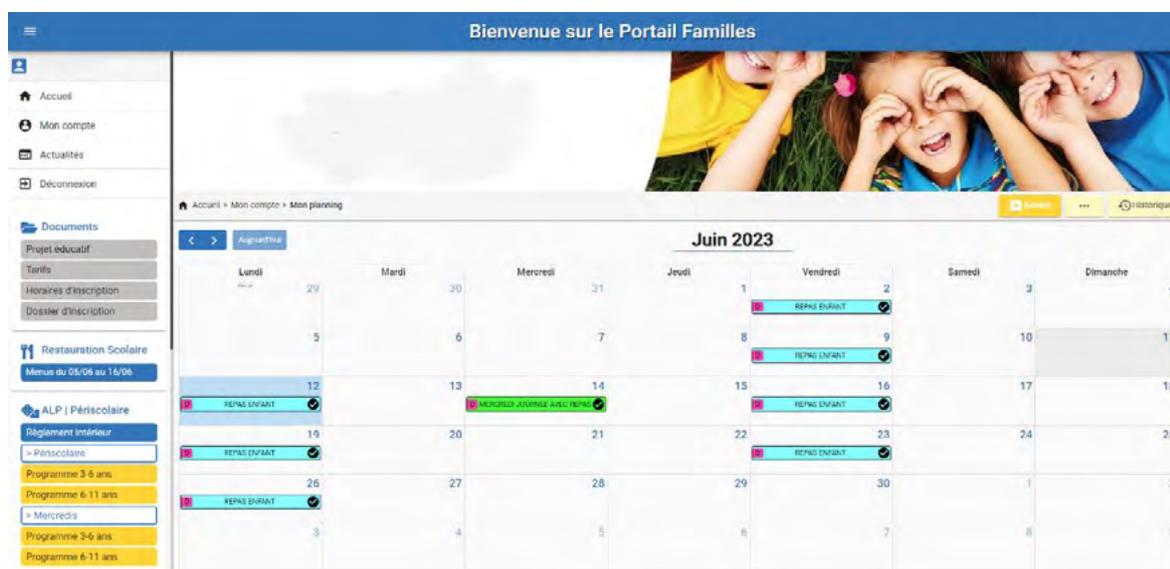
Etape 2 : Créez le DUI de votre (vos) enfant(s)

- **Saisissez** votre **adresse mail**
- **Renseignez** votre **mot de passe** et tapez sur **Connexion**
- **Renseignez** vos données personnelles
- **Créez le DUI** de votre (vos) enfant(s)
- **Téléchargez les documents** demandés (au format PDF ou JPG), dont copie intégrale de l'avis d'imposition.
- **Renseignez** les informations médicales, et au besoin, cochez la case **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** asthme, diabète, allergie...)

Etape 3 : Inscriptions à l'ALP, à l'ALSH et à la Restauration Scolaire

- Cliquez sur **Mon planning**
- Choisissez Restauration Scolaire, ALP, ALSH + cantine en fonction de vos besoins
- Cochez les dates que vous souhaitez réserver puis validez

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 21 août 2023



Etape 4 : Consultez, vérifiez et réglez vos factures

- Consultez vos factures dans **Mes factures**
- Réglez votre facture au moyen du paiement sécurisé par **carte bancaire** ou par **prélèvement** en entrant votre RIB sur le Portail Familles

Nouveau : Créditez votre compte à l'avance, et utilisez votre solde (ou vos avoirs en cas d'annulation), quand bon vous semblera.

Vous pouvez toujours régler vos factures en espèce, par aide de comité d'entreprise, chèque bancaire, chèque CESU ou chèque vacances au bureau de la Vie scolaire pendant les heures d'ouverture.



- **Inscription ALP et restauration scolaire** jusqu'au jeudi minuit pour la semaine suivante
- **Inscription des mercredis à l'ALSH 2,5-11 ans** jusqu'au dernier mercredi du mois pour les mercredis du mois suivant
- **Inscription vacances à l'ALSH 2,5-11 ans** pour la Toussaint 2023 jusqu'au 8 octobre, et pour les vacances de Noël jusqu'au 10 décembre 2023
- Toute **inscription hors délai** entraîne une **majoration de 50%** du tarif ALP ou ALSH. Nous vous conseillons vivement de respecter les délais rappelés ci-dessus
- **Pour que vos enfants soient inscrits à la rentrée** en cantine, en ALP ou à l'ALSH, il vous faudra **impérativement réaliser vos inscriptions et régler vos factures avant le 31 août** !



Le Service de la Vie scolaire se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre vos questions : Tel 04.67.85.55.26 – vie.scolaire@fabregues.fr